

# GUIDE PÊCHE A.A.P.P.M.A.

## *La Pêche dans L'Inernet-Cadière*

Ouverture de la Truite le 14 Mars 2026

Ouverture du brochet le 25 Avril 2026



<http://inernet-cadiere.com>

**EDITION 2026** Association Agrée pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique de l'INFERNET - CADIERE **N°32**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION



# Sommaire

Le mot du Président .....	P 4
Calendrier des concours .....	P 5
Informations diverses .....	P 6
Assemblée Générale 2025 et Actions des Administrateurs et des Gardes de l'AAPPMA ...	P 7
Mise à l'honneur du bénévolat .....	P 8
Truites Gold .....	P 9
Les Bénévoles au service de nos cours d'eau ...	P 10
Réglementation de la Rivière .....	P 11
Réglementation du Lac .....	P 12
Atelier Pêche Nature .....	P 13
Accès au lac de la Tuilière .....	P 14
Achat et Prix des cartes .....	P 15

AAPPMA de l'INFERNET - CADIERE  
Siège : 1507 Bd Marcel Pagnol – 13127 Vitrolles  
Local : Centre Culturel de Fontblanche  
13127 Vitrolles  
Tél. : 04 42 89 06 05

e-mail : [infernetcadiere@gmail.com](mailto:infernetcadiere@gmail.com)

ou

FEDERATION DES BOUCHES DU RHÔNE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE  
Tél. : 04 42 26 59 15



**Venez nombreux visiter notre site :**

**<http://infernet-cadiere.com>**

# DECATHLON

Rayon Pêche  
dépositaire Vente de cartes  
**INFERNET-CADIERE**

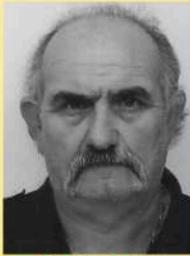
**TOUT LE MATÉRIEL EN PÊCHE  
MER ET RIVIÈRE**

**VITROLLES**

Parking Carrefour  
Centre Commercial Le Liourat

**Tél. 04 42 15 10 50**

**Le Conseil d'Administration a décidé de se porter partie civile pour tout acte d'agression verbale ou physique envers un bénévole de l'Association.  
Toute procédure sera transmise à notre Conseil Juridique.**



# LE MOT DU PRÉSIDENT

## Bienvenue aux pêcheurs à la ligne

L'année 2025 a été une année très satisfaisante où l'association a pu réaliser tout le programme d'activités qu'elle avait prévu.

Pour cette nouvelle année, l'association a décidé lors du dernier conseil d'administration de maintenir la politique mise en place depuis de nombreuses années, c'est à dire les déversements surdensitaires de salmonidés sur La Cadière et le Raumartin : 1000 kg de truites fario, arc en ciel et gold, saumons de fontaine mais aussi les opérations dans le cadre de la gestion piscicole : vairons, truitelles fario plus des poissons d'eau vive issus des pêches électriques.

Cette gestion piscicole a, comme je le répète depuis des années, pour but de laisser à nos enfants des rivières et plans d'eau poissonneux. Pour le Lac de la Tuilière : 150 kg de gardons, 30 kg de black-bass maillés et 20 kg de perches.

Des modifications seront proposées à l'assemblée générale concernant certaines pratiques de pêche sur le lac de la Tuilière.

Les bénévoles que nous sommes, restent fidèles à leurs convictions dans la logique suivante : Pour rendre un pêcheur heureux, il faut impérativement que les conditions suivantes soient réunies, c'est à dire de l'eau dans nos rivières et des poissons.

Afin de mener les missions à bien, les membres du conseil d'administration peuvent compter sur le soutien des municipalités de VITROLLES, DES PENNES MIRABEAU, SAINT-VICTORET, de MARIGNANE, du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, de la Fédération des Bouches du Rhône pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique et je les en remercie .

L'AAPPMA reconduit ses deux opérations promotions avec la «ruée vers la pêche» et l'opération grosses prises.

Pour 2026, le concours de pêche réservé aux adhérents sera reconduit à MARIGNANE.

Elle offrira pour la vingt deuxième année, le déjeuner à ses adhérents, le jour de l'ouverture c'est à dire le 14 mars de 8h30 à 10h30 au local.

Comme toutes les associations, l'AAPPMA est gérée par des bénévoles passionnés qui œuvrent pour la défense des intérêts de la pêche sur le bassin versant de la CADIERE, je ne peux que les remercier pour le travail accompli.

Je vous souhaite une bonne année halieutique

Le Président,

Le Conseil d'Administration,  
Les membres du -comité de soutien



# CALENDRIER DES CONCOURS DE PECHE ET MANIFESTATIONS 2026



DATE	LIEU
31/01/2026	ASSEMBLEE GENERALE RDV à partir de 9h30 au Siège de l'AAPPMA
01/03/2026	CONCOURS DE PECHE AU LAC Inscription sur place à partir de 7h30
14/03/2026	OUVERTURE de la PECHE à la TRUITE
19/04/2026	CONCOURS GRATUIT DE LA VILLE DE MARIGNANE SUR LA CADIERE RESERVE AUX ADHERENTS DE L'AAPPMA Inscription sur place à partir de 7 h 30
25/04/2026	OUVERTURE du BROCHET
03/05/2026	CHALLENGE J J LERAY AU KIOSQUE A SAINT VICTORET Inscription sur place à partir de 7h30
09/05/2026	CONCOURS SPECIAL JEUNES COMPTANT POUR LA QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES AU LAC DE LA TUILIERE Inscription sur place à partir de 13h30
06/06/2026	Manche qualificative au championnat départemental jeunes au lac de la Tullière à VITROLLES Inscription sur place à partir de 13h30
07/06/2026	Journée Nationale de la pêche au lac de la Tullière à VITROLLES HANDI PECHE CARTE DE PECHE NON OBLIGATOIRE
26/07/2026	CONCOURS DE PECHE A L'AMERICAINE MICHEL SIROIT au lac de la Tullière à VITROLLES Inscription sur place à partir de 7h30
02/10/2026	ASSEMBLEE GENERALE DE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A partir de 18H 00 au Siège de l'AAPPMA

**CABESTO**  
**PECHE**

BD Paul Eluard ZC, Av. de Canto Perdrix, 13500 Martigues

# Informations diverses

## CALENDRIER DES LACHERS 2026

1360 kg de salmonidés dont 300 kg pour les concours de pêche

### Mars 2026

14 : tous parcours  
28 : tous parcours

### Avril 2026

11 : tous parcours  
25 : tous parcours

### Mai 2026

09 : parcours amont  
23 : parcours aval

### Juin 2026

13 : parcours amont  
27 : parcours aval

\* risque de changement de lieu si le niveau de l'eau n'est pas suffisant

**PARCOURS AMONT** : des limites de la réserve (pont rue des pinchinades) jusqu'au pont situé au niveau de l'entreprise Dispano à Saint-Victoret.

**PARCOURS AVAL** : du pont situé au niveau de l'entreprise Dispano à Saint -Victoret jusqu'au pont des Raumettes à Marignane.



## ALEVINAGE D'HIVER

**CADIÈRE** • 500 vairons (étang d'Occitanie Bram), • 20 000 larves de vairons dont 10 000 en partenariat fédéral avec Amorvifs, truitelles issues de l'écloserie fédérales.

• Poissons blancs issus des pêches électriques de sauvetage.

**Lac de la TUILIERE** • 70 000 larves de gardon (CARP de BRENNE), • 150 kg de gardon (2 ETES et+), 30 kg de Black-Bass, 20 kg de Perches.

Tout particulièrement, notre premier acte de bienveillance au cours de nos parties de pêche est de respecter le poisson.



## LA RUEE VERS LA PECHE

Réservé aux adhérents de l'Infernet-Cadière pour l'ouverture de la truite qui aura lieu le 14 Mars 2026. 20 Truites Baguées donnant droit à une carte de pêche 2027, Les bagues devront nous parvenir au siège avant le 21 Septembre 2026 et la remise des prix aura lieu le 31Janvier 2027 à la clôture de l'Assemblée Générale. Cette opération se fera sous contrôle des membres du bureau de l'A.A.P.P.M.A.

## OPERATION GROSSES PRISES

L'AAPPMA organise cette opération dans le but de récompenser les plus gros poissons dans les catégories suivantes pêchées sur les baux appartenant à l'association :

- la truite Fario, le brochet, la carpe, la perche et le black bass.

Le vainqueur pour chaque catégorie se verra remettre la carte de pêche 2027 d'une valeur équivalente à la carte de pêche 2026.

L'Association informe ses adhérents que le jour de l'ouverture de la Truite  
le petit déjeuner leur sera offert de 8 h 30 à 10 h 00

## ASSEMBLEE GENERALE 2025



## PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS ET DES GARDES DE L'AAPPMA DE L' INFERNET CADIERE AUX FORUMS DES ASSOCIATIONS



## PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS DE VOTRE AAPPMA AUX ANIMATIONS SCOLAIRES ORGANISEES PAR LA FEDERATION DES BOUCHES DU RHONE



# MISE A L'HONNEUR DU BENEVOLAT

Devenez bénévole dans votre AAPPMA L'Infernet Cadière



En leur qualité **d'associations agréées pour la protection de l'environnement**, les structures de pêche de loisir sont des acteurs incontournables de la gestion de la ressource en eau et de la protection de la biodiversité. Elles sont investies de différentes missions d'intérêt général telles que : l'entretien et la surveillance des cours d'eau, la connaissance et le suivi des espèces piscicoles, la restauration de la continuité écologique, l'éducation à l'environnement. Des missions essentielles pour lesquelles le réseau de pêche de loisir est en recherche permanente de nouveaux bénévoles.

En prenant votre carte de pêche, vous adhérez à une association locale et rejoignez le 2ème plus grand réseau associatif de France, constitué de 3 500 AAPPMA\* et 40 000 bénévoles. Votre carte de pêche vous offre l'opportunité de vous engager bénévolement, **car être pêcheur c'est aussi un acte militant, que ce soit en faveur du loisir ou de la protection du milieu aquatique.**

Le bénévolat est le fondement de la pêche associative. Sans bénévoles, le loisir pêche n'existerait pas. Les Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) remplissent de nombreuses missions grâce aux bénévoles, pêcheurs ou non-pêcheurs, qui les composent.

**« Les pêcheurs, par leur présence permanente au bord de l'eau, sont des acteurs essentiels de la protection du milieu aquatique. Ce sont de véritables défenseurs de nos cours d'eau. Nos 40 000 bénévoles, force vive de notre réseau associatif, sont indispensables au développement et à la pérennisation de notre loisir ! »** Claude ROUSTAN, Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique.

En devenant bénévole au sein d'une AAPPMA, vous participez activement au développement global de la pêche associative. Vous êtes disponibles ? Vous avez des compétences, des idées, des projets ? Vous avez simplement envie de donner un coup de main !

Nous vous accueillons avec grand plaisir, pour cela adresser votre demande par email à l'adresse suivante : [infernetcadiere@gmail.com](mailto:infernetcadiere@gmail.com)

A très bientôt...



# TRUITES GOLD



**GRAND SUCCES en 2025 pour les truites GOLD,  
votre APPMA reconduit pour votre plus grand plaisir  
l'alevinage de ces belles truites en 2026**

**Participation des Bénévoles de votre AAPPMA  
aux pêches électriques organisées  
par la Fédération des Bouches du Rhône**



**Opérations nettoyage et entretien des rivières  
et du Lac de la Tuilière**



# REGLEMENTATION DE LA RIVIERE

Il est rappelé que les samedis après les lâchers et les jours de concours :

- Une seule canne comportant un seul hameçon est autorisée.
- Cuillères, devons, et tous leurres lancés vifs et poissons morts sont interdits (également pendant la fermeture du brochet).
- Les lieux de concours sont réservés aux seuls participants et ce toute la journée.

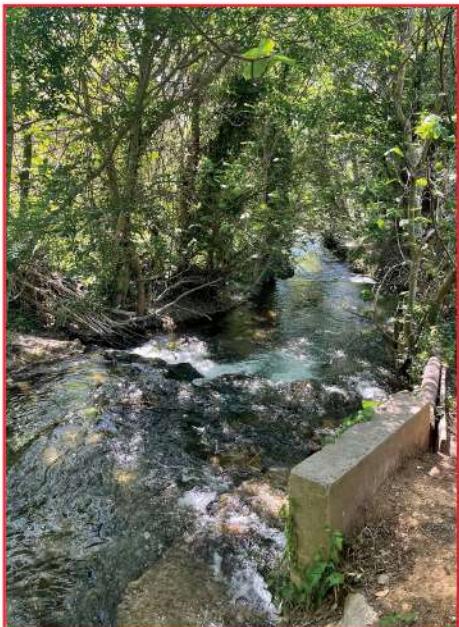


Le timbre halieutique (CHI) est obligatoire pour la réciprocité dans les AAPPMA adhérentes de notre Département.

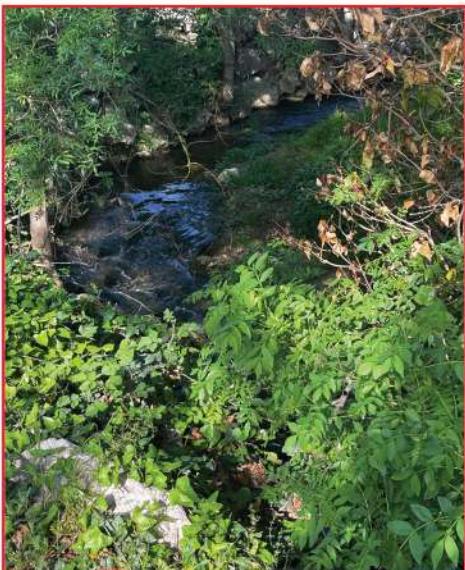
## **FERMETURE SUR LA RIVIÈRE UNIQUEMENT :**

- Du 3ème Dimanche de Septembre au soir au 2ème Samedi de Mars au matin (heure légale)

### **RESTRICTIONS :**



- Pêche interdite tous les jeudis et vendredis du 14 mars au 01 juillet (sauf les jours fériés) sur tous les parcours autorisés à la pêche du Pont des Pinchinades jusqu'à la limite de salure du BOLMON à MARIGNANE. (Passerelle en bois, fin de parcours balisé par panneaux). Pêche autorisée toute l'année sur le Jardin des Pescaires. Sont formellement interdits : La pêche à l'asticot sur la rivière, le franchissement à pieds des seuils rustiques et de marcher dans l'eau avant le 01 Mai



### **RESERVE :**

- Sur la rivière, pêche interdite dans la zone de réserve qui se situe de la source de l'Infernet Cadière jusqu'à la chute d'eau située au pont du chemin des Pinchinades. Balisage par panneaux.

# REGLEMENTATION DU LAC

Sur le lac de la Tuilière, les Réserves sont balisées par des plots en béton.  
Le chenal d'approvisionnement est également classé en réserve.



## FERMETURE GÉNÉRALE DU 09 AU 13 MARS

Fermeture les Jeudis et Vendredis à partir du second jeudi du mois de Mars jusqu'au quatrième vendredi du mois d'Avril sauf les jours fériés.  
(du 12 Mars au 24 Avril 2026 )

Il est rappelé que les samedis après les lâchers et les jours de concours :

- Cuillères, devons et, tous leurres lancés vifs et poissons morts sont interdits.  
(Également pendant la fermeture du brochet).
- Les lieux de concours sont réservés aux participants et ce, toute la journée.
- Pêche au Brochet : du 1er Janvier au 25 Janvier inclus et du 25 Avril au 31 Décembre.

**1 canne pour l'ouverture du brochet et du black bass**



**Toutes les carpes quelle que soit leur taille devront être remises à l'eau**

En cas de non-respect de cette décision, la procédure sera confiée à notre Conseil Juridique.

**La pêche à l'écrevisse Américaine  
est ouverte toute l'année aux possesseurs du permis de pêche.**

**Son transport, vivante, est interdit**

**Rappel : le timbre halieutique (CHI) est obligatoire pour la réciprocité dans les AAPPMA adhérentes de notre Département (voir site Internet AAPPMA rubrique "carte de pêche")**

## PLAN DU LAC



# ATELIER PECHE ET NATURE

L'atelier Pêche Nature (ex Ecole de Pêche) existe depuis 27 ans et, initie les jeunes mais aussi les adultes aux joies de la pêche. Celle-ci se compose de 11 cours échelonnés sur 3 mois, dont les dates sont les suivantes :

## Planning pour l'année 2026

MOIS	MARS	AVRIL	MAI
JOURS			
Mercredi	04	01	06
Mercredi	11	08	13
Mercredi	18	29	20
Mercredi			27
Mercredi	25		
Mercredi			

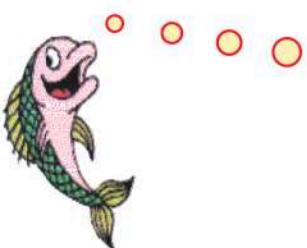
Les cours de l'Atelier Pêche Nature sont gratuits et se déroulent :

Le mercredi soit au local soit au bord du Lac ou de la Cadière de 14 h 00 à 17 h 00.

L'école de Pêche est ouverte à tous  
à partir de 8 ans.

Elle fonctionnera sous réserve  
d'un minimum de 3 participants

Pour plus de renseignements contactez le  
06 15 14 25 09



Avoir la carte de  
Pêche 2026  
de l'Infernet - Cadière

## Les activités principales de cet atelier concerteront :

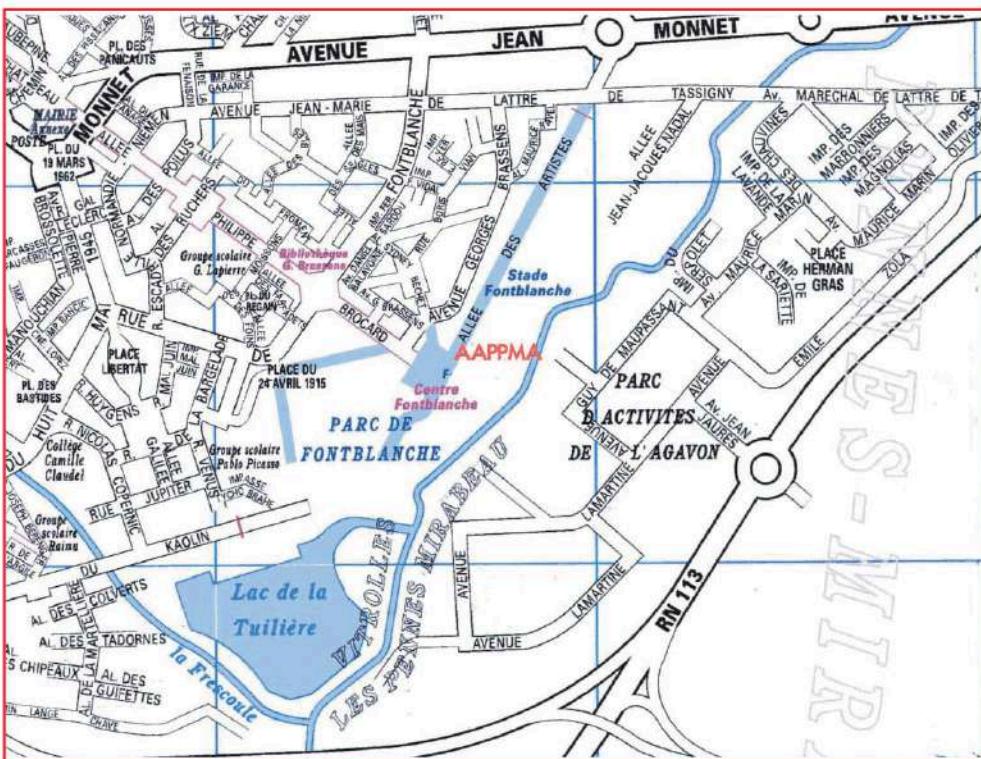
- la découverte de la pêche en rivière et en lac,
- les différentes techniques de pêche : au coup, feeder, carnassiers, carpes,...
- le montage de lignes en salle, puis application au bord du lac ou de la rivière
- la sensibilisation au respect des poissons, de la faune, de la flore, des autres pêcheurs
- l'utilisation de tablettes pédagogiques, d'un simulateur de pêche
- l'interventions des animateurs fédéraux et de la garderie
- la préparation au championnat départemental jeunes

Et d'autres activités souhaitées par le groupe

## ACCÈS AU LAC DE LA TUILIÈRE

**Point GPS = 43° 25' 11.42" N    5° 16' 35.15" E**

Prendre par l'Avenue Jean-Marie De Lattre de Tassigny direction domaine de Font Blanche et le Restaurant du Lac



**Charles & Karine Traiteur**  
Paëlla  
Plats à Emporter  
**06 08 21 27 21**



# INFORMATIONS

Votre Association a mis en place sur la Cadière, des seuils rustiques et des aménagements en sous berge (aménagements piscicoles). Conformément au Règlement Intérieur, il est formellement interdit de marcher dessus ces ouvrages pour traverser la rivière. Toute personne prise en infraction fera l'objet de poursuite. Ces aménagements ont d'autres vocations (caches à poissons, frayères, maintien en eau des sous berges etc...).



## EN CAS DE POLLUTION OU DE BRACONNAGE

### PRIERE DE PREVENIR SANS RETARD, SOIT :

- La Fédération Départementale de Pêche - Tél. : 04.42.26.59.15
- La Police Nationale la plus proche - Tél. : 17
- Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (C.O.D.I.S.) - Tél. : 112
- La Police Municipale de la commune du lieu de l'infraction
- L'AAPPMA de l'INFERNET - CADIERE - Tél. : 04.42.89.06.05

## PRIX DES CARTES DE PECHE AAPPMA 2026

• Carte interfédérale	: 114,00 €
• Carte adulte sans CHI	: 87,00 €
• Carte d'Automne du 1/09 au 31/12 (décision nationale)	: 43,50 €
• Timbre CHI	: 40,00 €
• Carte personne mineure	: 27,00 €
• Carte découverte de 8 à 12 ans	: 8,00 €
• Carte découverte - 8 ans*	: 2,00 €
• Carte découverte femme	: 42,00 €
• Carte personne handicapée (80% et+)*	: 56,00 €
• Carte personne handicapée complète*	: 83,00 €
• Carte journalière	: 22,00 €
• Carte hebdomadaire	: 36,50 €

\*Carte de pêche spécifique à notre département. (à prendre uniquement à l'AAPPMA.  
Pour tout renseignement prendre contact avec votre AAPPMA au 04 42 89 06 05)

### INFORMATION :

Conformément à l' arrêté du 14 Mars 2024, la pêche à l'anguille est interdite au stades d'anguille jaune et argentées.



# Planet FISHING

*le meilleur de la pêche*

Intermarché Super et Drive Av du 8 Mai 1945 13700 Marignane

**L'Art d'une Fleuriste**  
*Nathalie*



**Toutes compositions florales**  
Mariages, naissances, baptêmes, deuil,  
cadeaux, décoration de salles et  
d'églises, style américain...

Tél./fax : **04 42 46 30 13**  
Port. : **06 14 60 42 47**

nathalieart1@live.fr  
23 Avenue Denis Padovani  
13127 VITROLLES

## TAILLES LÉGALES DE CAPTURE :

Brochet 60 cm

Sandre 50 cm

Black Bass 30 cm

Truites Gold, Fario ou Arc en Ciel et Saumons de Fontaine 23 cm

## En ce qui concerne les quotas journaliers :

**Trois prises par jour par pêcheur** pour les carnassiers dont deux brochets maximum

**Six prises par jour par pêcheur** pour les salmonidés (truites arc-en-ciel, gold, fario et saumons de fontaine).